

Avis d'audience publique et de conférence préparatoire

Demandeur : Société d'assurance publique du Manitoba

AUDIENCE :

La Régie des services publics (la Régie) prévoit tenir une audience publique concernant une demande de la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) visant l'approbation des taux et des primes de l'assurance obligatoire des véhicules et des conducteurs, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. La Régie prévoit que l'audience publique commencera le lundi 21 octobre 2024 à 9 h et sera accessible virtuellement via un lien de diffusion en continu sur le site web de la Régie.

INCIDENCE SUR LE TAUX :

La Société demande l'approbation des taux et des primes d'assurance Autopac de base pour les véhicules et les conducteurs, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Si elle est approuvée, la demande entraînera une augmentation de 10 \$ des primes de base pour les conducteurs et une augmentation globale de 3 pour cent des primes de base pour les véhicules. La demande de taux fera l'objet d'un test lors de l'audience publique, puis sera confirmée ultérieurement par une ordonnance de la Régie.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE :

Une conférence virtuelle préalable à l'audience sera convoquée par la Régie à 9 h le jeudi 11 juillet 2024.

Les personnes qui souhaitent obtenir le statut d'intervenant doivent informer la Régie de leur intention en présentant une demande au secrétaire de la Régie d'ici le mercredi 10 juillet 2024. Les intervenants peuvent avoir droit à une aide financière. Les Règles de pratique et de procédure de la Régie fournissent les lignes directrices connexes, qui peuvent être consultées sur le site Web de la Régie : www.pubmanitoba.ca ou obtenues sur demande à la Régie, par courriel (publicutilities@gov.mb.ca), par écrit ou en appelant le secrétaire de la Régie (204-945-2638 ou 1-866-854-3698, sans frais).ou au 1-866-854-3698, sans frais). Les parties qui souhaitent présenter un mémoire ou exprimer des commentaires à l'audience doivent communiquer avec la Régie au moyen de son outil de commentaires en ligne.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Les parties intéressées doivent prendre note que la Régie n'a pas compétence sur les secteurs d'activité de la SAPM connus sous le nom d'extensions de garantie ou de services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux (camionnage commercial) ni sur les opérations de la SAPM en matière de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules.

Les personnes qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur la demande de la SAPM ou le processus de la Régie, et/ou qui souhaitent participer à l'audience publique en français, doivent en informer le secrétaire de la Régie d'ici le mardi 8 octobre 2024. De plus, les parties intéressées peuvent examiner la demande de la SAPM et les documents à l'appui, soit sur le site Web de la SAPM, soit au bureau de la Régie.

Le Bureau de l'ombudsman du Manitoba a publié des directives sur la protection de la vie privée à l'intention des tribunaux administratifs. La Régie est consciente de ses obligations en vertu de ces directives. Les décisions prises par la Régie à l'égard de la demande à l'étude tiendront compte de ces directives. Les renseignements personnels ne seront pas communiqués, sauf s'il est approprié et nécessaire de le faire. Toutefois, la Régie informe les participants que les procédures annoncées dans la présente sont publiques et que, par conséquent, la protection des renseignements personnels est réduite.

COORDONNÉES :

Régie des services publics
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (MB) R3C 0C4
Site Web : www.pubmanitoba.ca

Téléphone : 204 945-2638
Numéro sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca

FAIT le 23 mai 2023,

Darren Christle
Secrétaire et directeur général
Régie des services publics



Donner un préavis
de cinq jours.



Site accessible en
fauteuil roulant.